

ANNEXE 2 – BILAN PLAN STRATEGIQUE

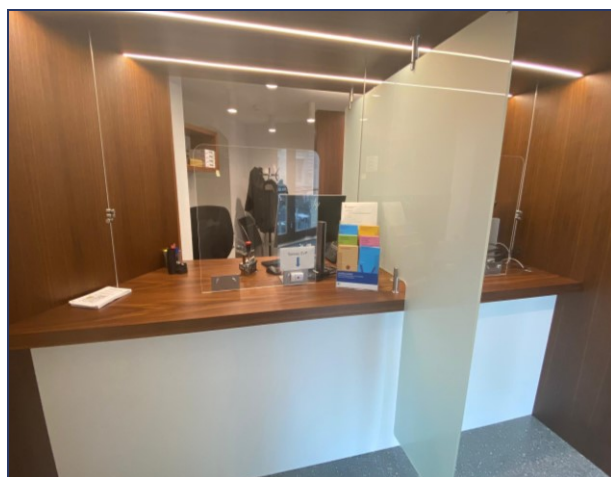
Bilan du plan stratégique 2021-2025 du Pouvoir judiciaire

Le président de la Commission de gestion a dressé un bilan du plan stratégique 2021-2025 du Pouvoir judiciaire. Il a rappelé que trois des cinq axes stratégiques concernaient directement le public, les justiciables et leurs conseils et cité quelques-unes des réalisations destinées à améliorer la qualité des prestations fournies par le Pouvoir judiciaire.

Accueil et information des justiciables et de leurs conseils

Rappelant la création du **dispositif d'encouragement à la médiation**, unique en Suisse, au début 2024, le président de la Commission de gestion a salué la **création du greffe universel**, intervenue en 2021, qui fournit des renseignements généraux et permet d'obtenir, en un lieu unique, des prestations des diverses juridictions (délivrance et dépôt de formulaires, dépôt d'écritures et de pièces, retrait de photocopies, paiement des frais de justice par exemple).

Le greffe a trouvé son public, principalement parmi les avocates et avocats, qui ont procédé notamment à près de 18'500 dépôts d'écritures et de pièces en 2025 auprès du greffe universel.



Il a évoqué les efforts importants effectués par le Pouvoir judiciaire en matière de **publication de la jurisprudence**, avec la création d'un outil d'aide à l'anonymisation des décisions, la publication de l'intégralité des décisions de la Cour de justice, de la plupart des décisions du Tribunal administratif de première instance et de décisions choisies du Tribunal pénal.



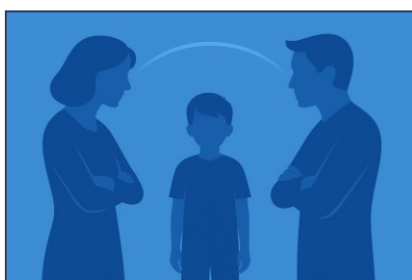
Il a en outre souligné la **sécurisation progressive de tous les sites judiciaires**, intervenue depuis 2021 et permettant aux justiciables, à leurs conseils, aux magistrates et magistrats, ainsi qu'aux membres du personnel d'évoluer dans un environnement favorisant la sérénité des débats judiciaires.

Réforme du dispositif de protection

Le président de la Commission de gestion a mis en exergue les réalisations intervenues ces dernières années pour améliorer le dispositif de protection.

Il a notamment cité la **création du bureau de soutien aux mandataires**, au Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant, et la publication du nouveau **guide des curatrices et curateurs** en protection de l'adulte, deux outils importants qui permettent de guider les mandataires du TPAE dans l'accomplissement de leurs mandats, depuis leur désignation jusqu'à la levée de la mesure de protection.

Guide des mandataires Personnes majeures



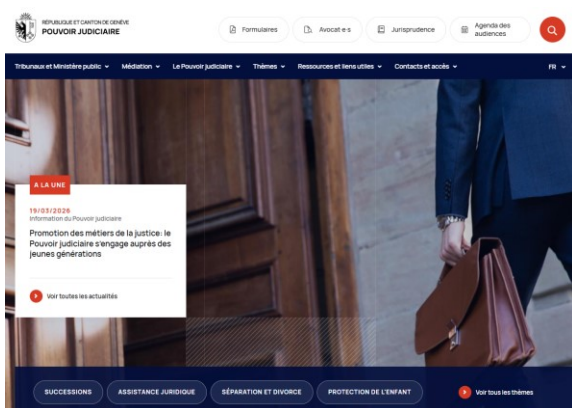
Il s'est réjoui du dispositif mis en place dans le domaine de l'**accompagnement de la séparation parentale**, qui vise à favoriser la résolution à l'amiable des difficultés des parents, grâce à l'intervention précoce du service d'évaluation et d'accompagnement de la séparation parentale (SEASP, dépendant du DIP) et ce, avant toute audience au TPAE. Dans 80% des cas visés par le dispositif, un accord a ainsi pu être trouvé, avant l'intervention de l'autorité judiciaire.

Il a rappelé les travaux en cours en collaboration avec le département de la cohésion sociale dans le cadre du programme **RePAir** (repenser la protection de l'adulte pour l'avenir). Il a souligné la qualité du travail réalisé à ce jour, en particulier une évaluation du dispositif actuel de protection de l'adulte, une comparaison intercantonale et la rédaction d'un avant-projet de loi visant à diversifier les profils des curatrices et curateurs, à revoir les critères d'attribution des mandats entre les curatrices et curateurs, à définir de nouvelles modalités de rétribution et à revoir la prise en charge du coût des mesures de protection.



Pour plus d'information sur ce sujet: [Vers un meilleur soutien aux personnes vulnérables | Pouvoir judiciaire](#)

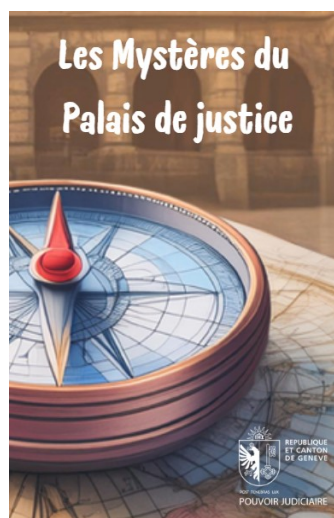
Amélioration de la compréhension du fonctionnement de la justice par le public



Le procureur général a salué la mise en ligne du **nouveau site internet du Pouvoir judiciaire**.

Très complet et traduit en trois langues, soit en deux autres langues nationales (allemand et italien) et en anglais, le site a été enrichi entre 2021 et 2026 de nombreuses pages explicatives, décrivant par exemple les grandes étapes des procédures civiles et citant les facteurs pouvant influencer leur durée et leur coût.

Il a fait mention de la **Journée Portes ouvertes**, qui avait rencontré un large succès en 2022 et rappelé la participation active du Pouvoir judiciaire à la **Semaine de la démocratie** organisée par la Chancellerie d'Etat.



Transition numérique de la justice

Le Pouvoir judiciaire genevois a poursuivi son intense activité dans la mise en œuvre de la transition numérique de la justice. Très présent dans le projet national Justitia 4.0 – le procureur général étant membre du comité de pilotage et le secrétaire général coprésidant le comité de projet –, il a en outre progressé dans les divers chantiers nécessaires à cette réforme, portant sur l'adaptation de son système d'information, l'aménagement des salles d'audience et des postes de travail, les processus et équipements de numérisation ou la formation des utilisatrices et utilisateurs.

Le Pouvoir judiciaire genevois, plus précisément son Tribunal civil, utilise depuis septembre 2024, comme **autorité pilote**, la plateforme justitia.swiss, développée dans le cadre du projet national **Justitia 4.0**. Juges, greffières et greffiers, avocates et avocats ayant collaboré à cette phase pilote ont fait part de leur satisfaction globale à l'égard de l'outil mis à disposition.

Le Pouvoir judiciaire a lancé un deuxième projet pilote en septembre 2025 portant sur **l'application du dossier judiciaire électronique (ADJ)**, appelé à devenir le principal outil informatique des magistrates, magistrats et membres du personnel administratif et scientifique du Pouvoir judiciaire.

Les postes de travail ont été adaptés au traitement d'un dossier judiciaire électronique.

Trois salles d'audience ont été équipées de sorte que les audiences puissent être tenues sans dossier physique.



Plan stratégique 2021-2025



Axes stratégiques

Objectifs

Fournir des prestations de qualité aux usagers de la justice

- > Fournir des prestations judiciaires de qualité tout au long de la procédure, de son introduction jusqu'aux démarches postérieures à la décision.
- > Contribuer à la réforme du dispositif de protection de l'adulte et de l'enfant.
- > Accueillir les justiciables et les avocat-e-s, leur fournir une information pertinente et faciliter leurs démarches.

Favoriser le développement professionnel et l'épanouissement au travail

- > Encourager le développement des compétences et les parcours professionnels internes.
- > Protéger la personnalité et promouvoir l'inclusion.
- > Renforcer les compétences managériales et assurer la relève.
- > Favoriser le bien-être et la santé au travail.

Fournir aux magistrat-e-s l'organisation, l'appui et les moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission

- > Proposer des solutions novatrices et des évolutions techniques ou organisationnelles pour soutenir l'activité judiciaire.
- > Améliorer la planification et le pilotage des ressources.
- > Évaluer la charge des magistrat-e-s pour déterminer l'appui nécessaire.
- > Encourager les interactions entre les magistrat-e-s pour favoriser le développement des compétences et des bonnes pratiques.

Faire vivre le Pouvoir judiciaire au cœur de la cité

- > Développer la coopération avec les autorités, institutions et services de l'État dans le respect de l'autonomie du Pouvoir judiciaire.
- > Favoriser la compréhension du fonctionnement de la justice et la communication avec les publics.
- > Porter le nouveau Palais de justice comme un élément de rayonnement et d'intégration de la justice dans la cité.
- > Réduire l'empreinte environnementale du Pouvoir judiciaire.

Réussir la transition numérique de la justice

- > Permettre l'accès au dossier judiciaire numérique, les échanges électroniques et les démarches en ligne, notamment dans le cadre du projet Justitia 4.0.
- > Instruire, décider et rédiger de façon plus rationnelle, efficace et ergonomique grâce aux innovations et opportunités offertes par le dossier judiciaire numérique.
- > Garantir la sécurité des systèmes d'information et la protection des données.